



Syndicat Interco Cfdt Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai , le 28 Août 2026

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET SPIP : L'URGENCE N'EST PLUS À CONSTATER, ELLE EST À AGIR !

Les déplacements ministériels se succèdent. Les constats aussi.

De Charleville-Mézières à Laon, Château-Thierry, d'Aix-Luynes à Ducos, en passant par Mayotte, l'état des lieux de ces derniers jours dessine une réalité que les personnels pénitentiaires connaissent depuis longtemps : **notre système carcéral est arrivé à un niveau de tension qui ne peut plus être considéré comme exceptionnel.**

À **Laon**, le taux d'occupation atteint **210 %**, avec une quarantaine de matelas au sol.

À **Ducos**, près de **1 200 personnes sont détenues pour 730 places**, tandis que 90 à 100 détenus dorment sur des matelas au sol et que les personnels travaillent avec des effectifs lourdement amputés.

À **Aix-Luynes**, la justice administrative est saisie de conditions de détention qualifiées d'« indignes », sur fond de surpopulation, de difficultés d'accès aux soins, de nuisibles et de locaux dégradés.

À **Mayotte**, alors que la construction d'un deuxième établissement pénitentiaire est annoncée depuis plusieurs années, les organisations syndicales alertent désormais sur l'absence de solution foncière concrète.

A **Charleville-Mézières**, le garde des Sceaux lui-même qualifie la maison d'arrêt d'établissement « dans son jus ».

À Charleville-Mézières, le ministre a également annoncé le recrutement de 1 000 surveillants pénitentiaires. Une annonce nécessaire, mais qui reste très en deçà des besoins : avec près de 4 000 postes vacants, ces recrutements ne permettront pas de combler le déficit actuel. C'est bien, mais c'est insuffisant ! L'urgence impose désormais un plan de recrutement à la hauteur des vacances de postes et des besoins réels des établissements.

À **Château-Thierry**, la visite ministérielle souligne également l'enjeu de la prise en charge des détenus souffrant de troubles psychiatriques, qui concerneraient 25 % de la population carcérale. Si des travaux de rénovation sont annoncés, la création d'autres structures spécialisées devra impérativement s'accompagner de moyens humains, immobiliers et sanitaires adaptés.

Combien de constats faudra-t-il encore ?

La surpopulation carcérale n'est pas qu'une statistique. Derrière chaque taux d'occupation se trouvent des cellules surchargées, des matelas au sol, des tensions supplémentaires, des conditions de travail dégradées et des personnels qui doivent quotidiennement compenser les insuffisances du système.

Car lorsque les établissements sont saturés, ce sont d'abord les personnels pénitentiaires tous corps confondus qui maintiennent le système à bout de bras.

Ils doivent assurer la sécurité, prévenir les violences et les suicides, organiser les mouvements, maintenir les activités, accompagner la réinsertion et faire fonctionner des établissements parfois vétustes, tout cela avec des effectifs qui ne sont pas toujours adaptés à la réalité de la charge de travail.

Dans ces conditions, parler d'attractivité des métiers de la Justice sans traiter simultanément **les effectifs, les conditions de travail, la surpopulation et l'état du parc immobilier pénitentiaire** serait une erreur.

Nous entendons les annonces de modernisation de la Justice. Nous entendons l'ambition du « zéro papier ». Nous entendons les projets immobiliers et les programmes de construction. Mais **la modernisation de la Justice ne peut pas s'arrêter aux portes des prisons.**

La priorité doit désormais être donnée à des engagements concrets, financés et assortis d'un calendrier : accélération des programmes de construction et de rénovation, réponses immédiates aux établissements les plus surpeuplés, recrutements permettant de couvrir réellement les besoins, fidélisation des personnels et amélioration durable de leurs conditions d'exercice. Les personnels pénitentiaires n'attendent pas une nouvelle description de leurs difficultés.

Ils attendent des décisions.

Parce qu'une prison surpeuplée fragilise la sécurité de tous.

Parce qu'un établissement vétuste dégrade autant les conditions de détention que les conditions de travail.

Parce qu'un personnel épuisé ne peut pas être la variable d'ajustement permanente d'un système arrivé à saturation.

L'état de nos prisons doit désormais être traité pour ce qu'il est : une urgence nationale.

Il est temps de passer du constat aux actes !

Le bureau CFDT Pénitentiaire

 **Agents publics respectés :
Services publics de qualité** 

Elections Fonction Publique - 3 au 10 décembre 2026